

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-EM-339 DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 124 300 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIES
DIVERSES POUR LE DÉNEIGEMENT**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 25 juillet 2022, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2022-EM-339 décrétant une dépense et un emprunt de 2 124 300 \$ pour l'acquisition de machineries diverses pour le déneigement.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 septembre 2022.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 25 juillet 2022 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 octobre 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière